

Collection *Questions de société*

dirigée par Laurent Mucchielli

Véronique Le Goaziou / Laurent Mucchielli



La violence des jeunes en question

CHAMP SOCIAL
ÉDITIONS

Introduction

– de la peur à l'analyse

La question des comportements violents chez les mineurs n'est ni anodine ni facile à aborder aujourd'hui. Elle est en effet hautement médiatisée et politisée, ce qui du reste n'est pas nouveau dans l'histoire. Par exemple, les discours catastrophistes qui dominent de nos jours au sujet de l'augmentation, du durcissement et du rajeunissement supposés de la délinquance juvénile, sont presque moins virulents que ceux du temps des « Blousons noirs »¹. Mais nos sociétés sont rendues amnésiques par des médias en quête de nouveauté et de sensation, qui se complaisent souvent dans le traitement des faits divers. Elles sont de surcroît maintenues dans la peur par un marketing politique de la « tolérance zéro » et du « risque zéro » qui a besoin de trouver sans cesse de nouveaux combats pour s'alimenter. « Déclarer la guerre au crime » est l'un des discours politiques les plus constants dans l'histoire contemporaine car c'est sans doute l'un des plus rentables². De ce point de vue, il est clair que « l'insécurité est moins un problème qu'une solution »³, au sens où elle fait bien les affaires de certains politiques et de certains marchands de sécurité. Ainsi, au moment où nous écrivons

- 5

1. L. BANTIGNY, « De l'usage du blouson noir. Invention médiatique et utilisation politique du phénomène "blousons noirs" (1959-1962) », in M. MOHAMMED, L. MUCCHIELLI, dir., *Les bandes de jeunes, des Blousons noirs à nos jours*, Paris, La Découverte, 2007, p. 19-38.

2. Voir L. MUCCHIELLI, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2^e éd. 2002, et L. BONELLI, *La France a peur. Une histoire sociale de l'« insécurité »*, Paris, La Découverte, 2008.

3. L. VAN CAMPENHOUDT, « L'insécurité est moins un problème qu'une solution », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1999, 6, p. 727-738.

ces lignes, le Président de la République et quelques-uns de ses ministres (notamment ceux de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Justice) viennent de lancer une nouvelle offensive médiatique sur le thème de la violence des jeunes. Ils promettent un nouveau code pénal des mineurs, une nouvelle loi pour traiter les « bandes de jeunes » et réfléchissent même à la formation d'« unités de police en milieu scolaire » (AFP, 18 mai 2009). Or c'était à peu près les mêmes personnes et les mêmes discours qui avaient organisé (avec succès) la campagne électorale de 2002 sur « l'insécurité » et, déjà, celle de 1995. Alors quoi ? Le problème est-il inexistant ? Ou bien au contraire est-il tellement grave qu'il en est devenu insoluble ? Nos concitoyens risquent de ne plus y comprendre grand-chose et la défiance envers les représentants politiques risque une fois de plus de grandir.

Dans la réalité, si la délinquance juvénile ne cesse d'évoluer avec l'ensemble de la société, pour autant elle ne connaît pas de *révolution* à chaque époque. Elle ne saurait non plus augmenter, se durcir et rajeunir sans cesse depuis des décennies, sans quoi les nourrissons braqueraient bientôt des banques... Un simple effort de mémoire devrait suffire à nous prémunir contre ces discours décadentistes mythifiant un passé idyllique qui n'a jamais existé. Mais dans nos sociétés actuelles, il faut au contraire penser et agir très vite, au risque pour le journaliste de raconter des « sottises » (mais avec une belle « réactivité »), pour le responsable politique de décider dans l'urgence des mesures totalement inappropriées (mais au nom des « victimes »), et pour le citoyen ordinaire d'être entraîné dans une forme de paranoïa collective.

6 -

Entrons plus avant dans le décryptage de ces discours que nous entendons tous les jours.

MISES EN SCÈNE MÉDIATIQUES

Depuis le début des années 1990, le thème de la violence des mineurs, plus largement la violence des jeunes, est quasi quotidien dans l'univers médiatique, avec des pics d'intensité correspondant à des faits divers criminels, à des flambées de violences collectives (émeutes, manifestations qui dégénèrent), à la mise en chantier de lois par les gouvernements ou à leur vote par les parlementaires, ou encore à des campagnes électorales comme celle de 2002 au cours de laquelle on ne parla quasiment que de « l'insécurité ». Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 5 mai 2002, les journaux télévisés, pour ne parler que d'eux, diffusèrent près de 19 000 sujets sur ce thème, soit plus

de 140 par jour¹. Impossible d'échapper à ce véritable matraquage médiatique. Parfois, ce sont d'autres prétextes encore. Ainsi, l'incendie médiatique allumé autour de l'affaire des « tournantes » en 2001-2002 a démarré à l'occasion de la sortie d'un film qui ne portait même pas fondamentalement sur le sujet mais se contentait de s'ouvrir de façon très « accrocheuse » sur une violente scène de viol collectif. Cela suffit alors à susciter une avalanche d'articles sur ce « nouveau mal des cités », ce phénomène effrayant qui serait nouveau, en pleine augmentation et spécifique à ces « jeunes de cités » bien connus pour leur sauvagerie et leur religion – l'Islam – forcément violente envers les femmes. Or l'enquête menée montra que ces trois affirmations étaient fausses : les viols collectifs sont tout sauf nouveaux, les rares données statistiques indiquent une grande stabilité du phénomène et le recueil d'une information un peu plus systématique montre que les « jeunes de cités » ne sont pas les seuls à pratiquer cette forme de délinquance qui n'a donc de rapport essentiel ni avec leurs « origines » ni avec leur « culture » (et notamment leur religion)². Mais l'enquête fut publiée seulement trois ans plus tard. Entre-temps, d'autres phénomènes étaient apparus, censés révéler à leur tour cette violence croissante. Ainsi, par exemple, le « Happy slapping » consistant à filmer ses méfaits avec son téléphone portable pour mieux s'en vanter par la suite et le montrer à d'autres. Fin avril 2006, une affaire dans laquelle un jeune filma une enseignante molestée dans les Yvelines fit le tour de la France. Et le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, y consacra un des articles de la loi dite « prévention de la délinquance » finalement votée en mars 2007. Ce que tous ces commentateurs ignoraient c'est que, dans les années 1960, leurs prédécesseurs s'étaient émus du fait que des jeunes gens enregistraient leurs « exploits » délinquants à l'aide des premiers magnétophones. Autrement dit, dans le « Happy Slapping », ce qui est nouveau ce n'est pas le comportement des jeunes, c'est la technique. Quand il n'y avait pas de téléphones portables équipés de mini-caméras, on ne pouvait pas filmer, on se contentait d'enregistrer ou de raconter. Avec la technique, on peut maintenant filmer. C'est la seule évolution, si l'on veut être sérieux. Mais on ne l'est pas, et tout prétexte est bon pour illustrer la violence prétendue nouvelle et croissante de cette jeunesse. La banalisation de deux expressions traduit bien à la fois la peur qu'elle suscite et la sottise des commentaires qu'elle inspire : « violence gratuite » et « ultraviolence ».

-7

1. J. TERRAL, *L'insécurité au Journal télévisé. La campagne présidentielle de 2002*, Paris, L'Harmattan, 2004.

2. L. MUCCHIELLI, *Le scandale des « tournantes ». Dérive médiatique et contre-enquête sociologique*, Paris, La Découverte, 2005.

Sottise, oui, disons-le, même si c'est le très officiel Observatoire National de la Délinquance qui officialise l'expression depuis quelques années. Car qu'est-ce que la « violence gratuite », sinon le masque de l'ignorance de celui qui est en train de parler et, en réalité, de révéler qu'il ne sait pas pourquoi des personnes ont échangé des coups? Soyons clairs: après des années d'enquêtes, de dépouillements de dossiers judiciaires et d'interviews, nous avons rencontré les mobiles les plus futiles et paraissant parfois étranges aux adultes bien insérés socialement, mais nous n'avons jamais vu un seul échange de coups qui n'ait aucun mobile. Cette expression de « violence gratuite » est donc une aberration car elle laisse supposer que la violence peut advenir sans aucune raison.

Et que dire de « l'ultraviolence »? L'expression est venue de la critique cinématographique (pour parler de films comme ceux de Quentin Tarantino) et de celle des jeux vidéos. L'expression fut employée aussi pour parler du célèbre *Orange mécanique* de Stanley Kubrick (1971), fiction révélatrice des angoisses de son temps mais qui est naturellement considérée aujourd'hui comme visionnaire:

« Carnages gratuits, propres et froids, où l'ultraviolence garde ses droits. Taxé de fasciste à sa sortie, le film – société en décomposition, préfiguration du punk, violence des gangs – s'est vu rattrapé par la réalité, pour ne pas dire plus »,

8 - lisait-on dans *L'Express* du 15 février 1996. Le même hebdomadaire¹ donnera son titre de noblesse à l'expression le 7 décembre 2000, dans un article intitulé « Ados et violence. La spirale de l'ultraviolence »². Les quatre sous-titres émaillant le texte sont on ne peut plus explicites:

- 1) « Aujourd'hui, on tue pour rien »,
- 2) « Une délinquance rajeunie »,
- 3) « Des actes proches de la sauvagerie »,
- 4) « Les armes à feu font leur entrée ».

Tout est dit et le reste n'est qu'habillage. De fait, l'article est composé d'une série d'évocations rapides de faits divers et de bouts de phrases prononcées ici par un juge, là par un policier, ici encore par un simple quidam dont on doit supposer le « bon sens » lorsqu'il affirme: « cette génération me fait peur », sans autre explication. Les journalistes l'affirment:

« on tue plus jeune et, peut-être, plus facilement. Pour un regard, pour une cigarette refusée ou pour un arrosage de fleurs qui inonde le balcon... Pour rien. Et dans cette litanie de meurtres que, faute de mobile, il faut se résoudre à appeler "gratuits", mineurs et jeunes majeurs apparaissent particulièrement exposés ».

1. Que nous choisissons car il est réputé politiquement neutre et ne verse en apparence pas délibérément dans le populisme comme le font d'autres.

2. Même le journal *Le Monde* y viendra quelques années après: « Bandes: la spirale de l'ultra-violence » (25 février 2006).

Plus loin, ils effrayent plus encore le lecteur en lui annonçant que «l'irruption des armes à feu risque de marquer une dérive à l'américaine». De fait, la peur de «l'entrée dans une situation à l'américaine» est un classique depuis les premières grandes émeutes de 1990-1991¹. Enfin, après avoir joué le rôle du repoussoir, l'Anglo-saxon jouera celui (indissociable) de modèle et l'article se conclura par ces mots :

«Traumatisée par un nouveau drame – le meurtre d'un garçonnet de 10 ans dans une banlieue défavorisée de Londres, fin novembre – la Grande-Bretagne envisage, au contraire, de durcir encore sa législation, notamment en matière de couvre-feu pour les mineurs».

Nous voilà ainsi arrivés sur le terrain politique: faire peur, pour mieux se poser ensuite en garant du «retour à l'ordre» par la répression. Comment ne pas remarquer cette sorte de complicité des journalistes et des politiques? Certains ne se sont-ils pas mués en metteurs en scène des scénarios politiques?

RÉCUPÉRATIONS POLITIQUES

L'utilisation du thème de la violence des jeunes à des fins politiques est un classique. Pour la période qui nous intéresse, le point de départ fut sans doute l'élection présidentielle de 1995, que celle de 2002 a trop vite fait oublier. La plupart des ingrédients y étaient déjà réunis: évocation de la violence croissante des jeunes, du rajeunissement de la délinquance, des bandes, des «zones de non droit» et bien sûr du laxisme de la justice². À l'époque, le lobby policier jouait aussi déjà un rôle actif aux côtés du ministre de l'Intérieur (Jean-Louis Debré). Diffusé dans la presse le 5 octobre 1995, un document de 15 pages émanant du Syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN), intitulé «La violence des mineurs», connu à l'époque un certain retentissement. Ce document dénonçait la «très forte augmentation» de la violence des mineurs, notamment dans les écoles, en liaison avec le racket et le trafic de drogues. Il dénonçait aussi le fait que «des mineurs réitérants bénéficient de l'impunité judiciaire» et que cela «porte à un niveau insupportable le problème de la violence». Ce document, peu développé, fondé sur des données souvent inconnues et émanant d'un syndicat de police, eut pourtant un succès médiatique (il fut sans doute conçu pour cela). Même le journal *Libération* (14 octobre

- 9

1. A. REY, *La peur des banlieues*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1996; J. SEDEL, *Les médias et la banlieue*, Paris, Le bord de l'eau & INA, 2009.

2. F. BAILLEAU, *Les jeunes face à la justice pénale*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 51-58.

1995) reprit le couplet du rajeunissement et de l'aggravation. Il faut dire que, n'ayant quasiment plus aucune capacité d'enquête propre, les journalistes sont de plus en plus dépendants des sources institutionnelles qui, elles, maîtrisent de mieux en mieux leur « communication » et soignent leur « service de presse »¹.

Quinze ans plus tard, la délinquance continue naturellement de rajeunir et de s'aggraver... C'est du moins ce qu'affirmait en avril 2008 la ministre de la Justice, Rachida Dati, en formant la Commission Varinard en vue de la préparation d'une 32^e réforme de la justice des mineurs depuis 1945, destinée cette fois à établir un véritable « code pénal des mineurs ». La ministre affirmait en effet que la délinquance des mineurs ne cessait d'augmenter et de se durcir, preuve selon elle que le droit pénal des mineurs était inadapté. Une rhétorique qui a donc fait maintes fois ses preuves. Entre temps, l'élection de Jacques Chirac en 2002 fut suivie par cinq années de véritable « frénésie sécuritaire » où le thème de la violence des mineurs tint une place de choix². Ainsi, après la loi Sarkozy de 2003 et les lois Perben I et II de 2002 et 2004, le ministre de l'Intérieur, déjà entré en campagne électorale, revint une nouvelle fois sur le sujet à partir du milieu de l'année 2006, pour préparer le vote de sa loi sur la « prévention de la délinquance » qui intervint finalement en mars 2007. Il reprit alors toujours le même discours : « *Notre société évolue, certaines pratiques criminelles, les agressions gratuites et l'ultra-violence sont des phénomènes nouveaux, qu'on ne peut traiter avec les outils du passé. Il nous faut une méthode nouvelle et de nouvelles armes* »³. Puis il y eut les discours au Sénat et à l'Assemblée nationale pour dénoncer « le cercle vicieux de l'aggravation de la violence » et « la quasi-impunité garantie aux mineurs délinquants »⁴. Et, chez le maître (N. Sarkozy) en 2006 comme chez l'élève (R. Dati) en 2008, le contenu de l'argumentation est toujours le même : il s'agit d'opposer des exemples de faits divers criminels d'un côté, à des décisions judiciaires non contraignantes de l'autre, au nom des victimes.

10 -

1. E. NEVEU, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2004, p. 96.

2. L. MUCCHIELLI, dir., *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte, 2008 (voir les contributions de J. DANET et C. LAZERGES).

3. Discours de N. SARKOZY, Réunion des Préfets Hôtel de Beauvau, 29 mai 2006.

4. Discours de N. SARKOZY à l'Assemblée nationale, 21 novembre 2006.

L'effet sur l'auditeur ou le lecteur est garanti : on lui suggère que la société est peuplée d'adolescents criminels que les juges des enfants se contentent d'admonester gentiment avant de les renvoyer chez leurs parents. Une totale inconscience, un véritable scandale ! Ces propos ne sont pourtant qu'un ensemble de déformations de la réalité tellement graves que cela confine à de la tromperie organisée¹. Mais, faute d'opposition politique, ces discours ne choquent pratiquement plus personne.

Force est donc de constater qu'il existe une sorte de consensus médiatique et politique. Il ne s'agit pas de faire des procès d'intention aux journalistes envoyés « sur le terrain » et qui font ce qu'ils peuvent avec les très fortes contraintes qui leur sont imposées (urgence absolue, absence de contacts locaux autres qu'institutionnels, absence de formation préalable sur ces sujets, etc.). Il s'agit de questionner les donneurs d'ordre, ceux qui ont le pouvoir dans les médias : les cadres, les rédacteurs en chef, les « présentateurs vedettes »². L'on sait d'ailleurs que ces deux univers sociaux (les dirigeants politiques et les dirigeants et cadres des médias) sont proches, se côtoient pratiquement au quotidien, se tutoient volontiers hors des plateaux de télévision et, au fond, partagent souvent une même vision du monde³. L'on sait également que les journalistes sont de moins en moins indépendants sur le plan financier et que les médias sont de plus en plus concentrés entre les mains de quelques grands groupes industriels⁴. En poussant à peine le bouchon, on serait tenté de penser que nos élites parisiennes économiquement et socialement (très) favorisées, parlant au nom du peuple sans avoir jamais vécu les difficultés de sa vie quotidienne, jouent à se faire peur et à nous faire peur, d'une façon plus ou moins consciente et plus ou moins intéressée.

- 11

1. L. MUCCHIELLI, « Note statistique de (re) cadrage sur la délinquance des mineurs », *Champ pénal*, mis en ligne 11 décembre 2008 <http://champpenal.revues.org/document7053.html>

2. J. SEDEL, *Les médias et la banlieue*, op. cit, p. 112 et suiv.

3. S. HALIMI, *Les nouveaux chiens de garde*, Paris, Raisons d'Agir, 1997.

4. N. TOUSSAINT-DESMOULINS, *L'économie des médias*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.

LA VOLONTÉ DE SAVOIR ET L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Nous espérons que ces discours médiatico-politiques ne font que renforcer chez nos concitoyens le besoin d'en savoir davantage et de fonder leurs opinions sur d'autres sources d'information. C'est en tout cas notre métier de sociologues et de représentants du *service public de la recherche* que de tenter de produire sur les phénomènes sociaux des discours visant à rendre compte de la réalité telle qu'elle est et telle qu'elle a ses raisons d'être. Bien sûr, le chercheur n'en est pas moins une personne avec sa subjectivité. Toutefois, trois choses le différencient des autres producteurs de discours. D'abord le fait que sa volonté de savoir est *désintéressée*, au sens où il n'a à gagner ni argent (hormis son salaire), ni pouvoir. Ensuite la *rigueur* et la *transparence* de sa *méthodologie*: c'est le fait qu'il ne peut affirmer quelque chose de précis que parce qu'il a obtenu des résultats en utilisant des méthodes d'objectivation de la réalité, dont il explique aussi bien les intérêts que les limites. Enfin le *contrôle collectif* de ses affirmations: avant de livrer un travail de synthèse, les chercheurs présentent leurs travaux dans des colloques et des séminaires où leurs collègues en débattent, ils en publient au préalable des parties dans des revues scientifiques où des comités d'évaluation expertisent, critiquent, amendent, font compléter, font refaire voire rejettent s'ils trouvent le travail mal fait. Éthique de désintéressement, méthode transparente d'objectivation, évaluation collective, voilà les trois exigences intellectuelles qui nous animent.

12 -

Le présent livre est ainsi la synthèse de travaux menés depuis plusieurs années. Outre la lecture des travaux d'autres de nos collègues, trois opérations de recherche le nourrissent. La première est une recherche de type historique car les problèmes ne datent pas d'hier, ils sont au contraire très anciens même si on se contentera ici de remonter aux années 1950. La seconde opération de recherche est de type statistique et, dans un contexte où des chiffres sont lancés à tout bout de champ dans le débat public, il importe d'expliquer ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas, d'expliquer comment sont construites les statistiques afin de pouvoir les interpréter. L'on passera ainsi en revue les données disponibles sur le sujet, qui sont d'une part des données administratives (statistiques de police et de justice), d'autre part des enquêtes en population générale (enquêtes de victimation et de délinquance auto-reportée). Enfin, la troisième opération de recherche est à la fois qualitative et quantitative. Elle a consisté dans l'étude d'un échantillon de 557 dossiers judiciaires de mineurs impliquant 750 auteurs (et 765 victimes) poursuivis pour des infractions à caractère

violent dans un tribunal de la région parisienne durant les premiers mois de deux années éloignées (1993 et 2005) afin de repérer d'éventuelles évolutions.

PROBLÉMATIQUES, DÉCONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION

Nous venons de le voir : la « violence des mineurs » est une construction sociale, médiatique et politique (d'où les guillemets que nous utilisons systématiquement). Levons un malentendu fréquent : dire qu'il s'agit d'une construction sociale ne signifie en aucune manière qu'il n'existe pas des comportements violents dont les auteurs sont des mineurs, qu'ils ne peuvent pas être plus ou moins nombreux selon les moments et les territoires, ni qu'il ne faudrait pas s'en préoccuper. Cela signifie en revanche que, quels que soient la nature, le nombre et l'évolution réels de ces comportements, ils sont construits comme des problèmes par des discours publics qui ont leur propre logique et ils font donc l'objet d'une stigmatisation particulière dans la société. Dès lors, il fallait commencer par mettre en évidence et à distance ces préjugés, pour ensuite commencer à enquêter sur l'objet¹. L'analyse scientifique commence là en effet où finit la déconstruction de ce que Durkheim appelait les « prénotions » dans ses *Règles de la méthode sociologique*.

Pour commencer cette analyse, suivons encore le célèbre sociologue français en réclamant d'abord un effort de définition du fait social qui nous intéresse. Qu'est-ce que la « violence des mineurs » ? Nous venons de voir que, en tant que telle, cette expression renvoie à une construction sociale. De manière concrète et en apparence « de bon sens », on peut être tenté de reformuler le sujet en parlant de la somme des actes à caractère violent commis par des mineurs. Mais cette définition n'est pas satisfaisante car elle suppose que cet ensemble de comportements forme un tout homogène et ait des frontières définies. Ce qui n'est pas le cas. Qu'y a-t-il de commun entre un meurtre, un viol, une bagarre de cour d'école, un attouchement entre enfants, un vol de téléphone portable assorti d'un coup de poing, une menace anonyme par téléphone, une insulte entre jeunes ou bien envers un policier, un enseignant ou un contrôleur de la SNCF ? Ces comportements n'ont pas nécessairement les mêmes auteurs, les mêmes victimes, les mêmes circonstances, les mêmes motivations, les mêmes facteurs explicatifs et ne connaissent pas les mêmes évolutions dans le temps. Ils ne forment pas un tout

- 13

1. Ce qui était déjà la démarche de J.-C. CHAMBOREDON, « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, 1971, 12 (3), p. 335-377.

homogène et limité, ils constituent au contraire une infinité de situations qui, de plus, ne sont pas nécessairement dénoncées comme des «violences» par les protagonistes eux-mêmes. Ensuite, comment pouvons-nous connaître ces faits? Sans même parler des faits divers qu'aiment tant les journalistes et les politiciens et sans doute une partie de la population aussi, la plupart des études portent sur des jeunes poursuivis pas la police et la justice, ce qui est une population triée sur le volet, sélectionnée au sein d'une réalité beaucoup plus large où la plupart des actes sont ignorés ou tolérés¹. Enfin, la définition de ce qui est violent par les acteurs eux-mêmes a beaucoup évolué historiquement. Ainsi, le «bon sens» est en réalité trompeur. Il n'existe pas de définition universelle et intemporelle de la «violence des mineurs». Le point commun est donc ailleurs. En réalité, une seule chose unifie les comportements que nous allons étudier: le fait qu'ils constituent des infractions pénales. On l'oublie souvent, c'est le droit qui définit la délinquance. Dès lors, *la «violence des mineurs» est constituée par un ensemble d'infractions définies par le droit pénal à un moment donné de l'histoire d'une société.*

Cette définition permet de poser deux problématiques.

La *première* est que le droit évolue en permanence: certains comportements cessent d'être incriminés (ainsi l'avortement n'est plus un crime depuis la loi de 1975) tandis que d'autres le deviennent. Ce dernier processus (l'incrimination) est devenu quasi permanent depuis le début des années 1990 en matière de délinquance juvénile, et plus encore en matière de violences physiques, sexuelles et verbales. Dès lors, la «violence des mineurs» potentiellement caractérisable ne cesse *par définition* d'augmenter. Une étude sociologique ne peut donc pas se passer d'une analyse de l'évolution juridique de notre objet.

La *seconde* tient à l'effectivité des poursuites. Un acte à caractère violent commis par un mineur mais dont les autorités n'ont pas connaissance (ou bien qu'elles constatent mais décident de ne pas poursuivre) ne constitue pas une délinquance. Or, là aussi, nous verrons qu'un nombre croissant de professionnels (policiers et gendarmes, mais aussi enseignants, transporteurs, agents de sécurité privée, etc.) reçoivent depuis le début des années 1990 une forte injonction politique d'accentuer les poursuites pénales à l'encontre des mineurs. Dès lors les actes délinquants effectivement poursuivis ne cessent eux aussi *par définition* d'augmenter. Après l'incrimination, il s'agit là d'un processus de *judiciarisation*.

1. Nous verrons que les enquêtes de délinquance auto-reportée apportent des éléments de réponse très importants à ce problème.

Conscients de la véritable complexité du sujet, nous voilà donc à présent mieux armés pour tenter d'approcher la réalité et son évolution dans le temps. Nous disons bien «tenter de» car nous allons voir qu'il est difficile de se faire une idée des évolutions des comportements indépendamment de leur construction juridique et sociale. D'autant que les méthodes de recherche que nous avons présentées plus haut ont toutes leur intérêt et leurs limites. En les cumulant, nous pouvons seulement espérer approcher la réalité et en restituer à nos lecteurs l'image la plus honnête possible.